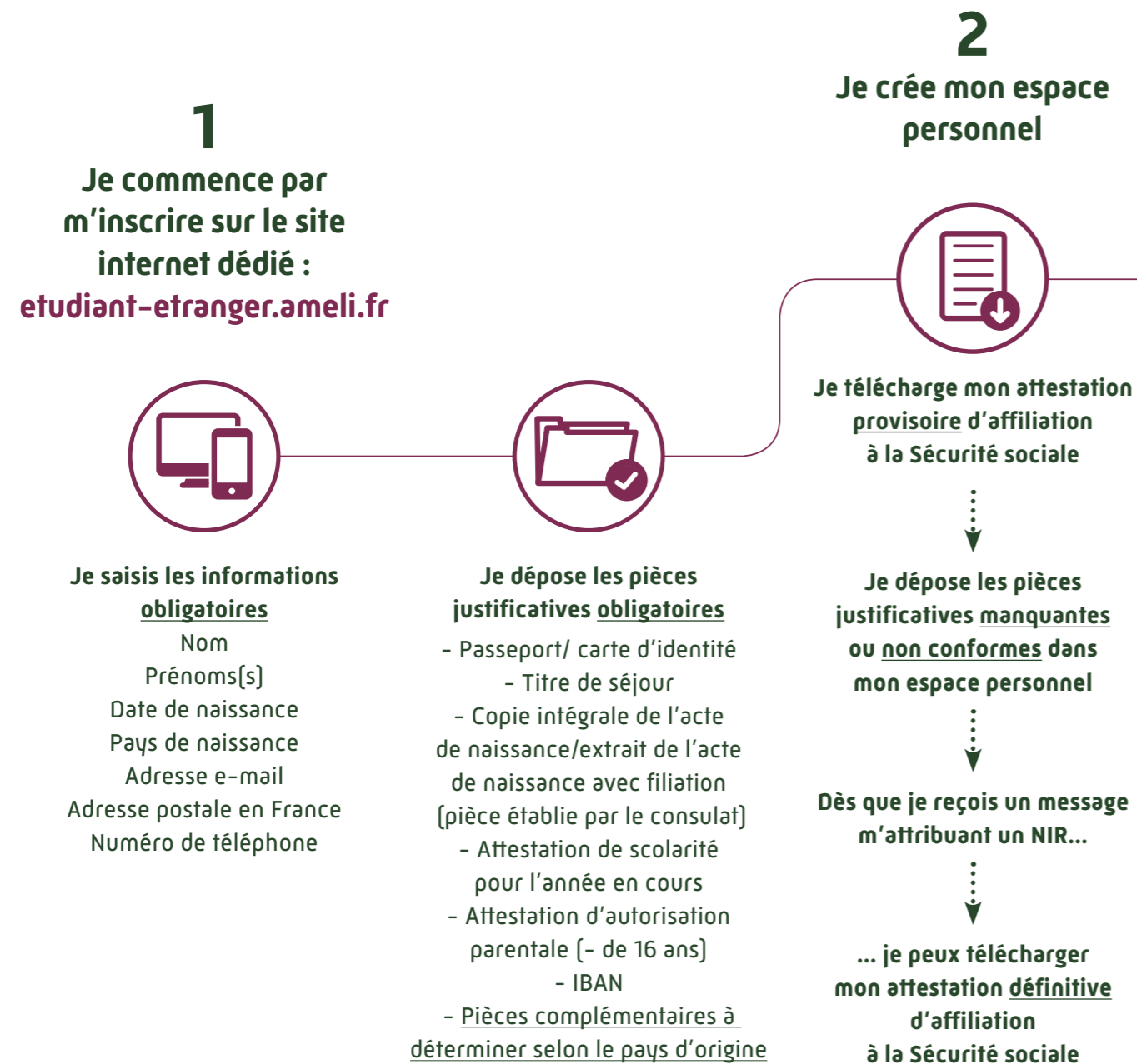


# ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, VOS DÉMARCHES POUR LA RENTRÉE 2019

Pour bénéficier gratuitement de la Sécurité sociale en France... je renseigne mes informations et dépose mes pièces justificatives sur le site dédié !



## PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DÉDIÉ

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant étranger doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

[etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)

- Cette démarche est à effectuer obligatoirement une fois arrivé sur le territoire, et après l'inscription auprès de l'établissement d'enseignement supérieur.
- Ce site internet dédié - disponible en français, en anglais et en espagnol - et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



**3**  
Une fois mon affiliation finalisée, je réalise des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide

